

L'ECHO DE

# HAUTEROUCHE

Crançot / Granges-sur-Baume / Mirebel

[www.hauteroche39.fr](http://www.hauteroche39.fr)

BULLETIN MUNICIPAL N°3

JUIN 2017

*Crançot*



*Granges-sur-Baume*

*Mirebel*

## Sommaire

Edito du maire

P 2

**Hauteroche**

Actualité

P 3 → 15

**Communes déléguées**

Crançot

P 16 → 20

Granges-sur-Baume

P 21 → 22

Mirebel

P 23 → 26

**Hauteroche**

Actualité

P 27

## Edito du Maire

Nous voilà déjà arrivé à la mi-temps du mandat que vous nous avez confié. Mais nous ne sommes encore qu'au début de notre collaboration entre nos trois communes de Crançot, Granges-sur-Baume et Mirebel. Tout n'est pas encore parfait, nous sommes encore dans une situation difficile puisque confrontés au départ d'une secrétaire de mairie. Aussi, dans une telle situation il faut savoir être conciliant, accepter quelques dysfonctionnements, s'investir un peu plus pour assurer le meilleur fonctionnement de la commune et ne pas retarder nos projets.

Cependant malgré tout, nous avons progressé et nous commençons à construire notre territoire autour de la commune nouvelle. Bien sûr tout ne peut pas être réalisé en une seule fois, ou même en un seul mandat, il faut bien choisir des priorités.

Depuis le premier janvier 2016, nous avons déjà lancé plusieurs chantiers et continué ceux qui étaient déjà entrepris.

A la demande des conseillers de Granges-sur-Baume nous avons débuté l'étude pour l'aménagement de la place afin de la rendre plus accueillante aux touristes et conforter Granges dans son rôle de vitrine touristique de la commune. Nous avons également voté au conseil municipal la construction d'une piste de PUMP TRACK.

A Mirebel, les travaux de rénovation de l'immeuble de la mairie sont désormais terminés et un projet de lotissement est sorti des cartons.

A Crançot nous poursuivons la construction des commerces, et l'OPH (Office Public de l'Habitat) termine la construction de sept logements à usage locatif.

A Mirebel et à Crançot nous avons lancé une étude sur l'aménagement de la traversée de la commune afin de sécuriser et ralentir la vitesse des véhicules.

Les travaux concernant les commerces sont financés à l'aide d'une subvention et d'un prêt dont les annuités seront couvertes par les loyers. Les autres travaux seront financés par des subventions et les fonds propres de la commune. En effet, je souhaite éviter que des travaux qui n'apportent pas une recette par la suite soient financés par un prêt. Les finances de la commune sont saines. Plusieurs prêts qui avaient servi à financer des travaux d'enfouissement de réseaux secs, de la plateforme multi sport à Crançot ou le toit de l'église à Mirebel arriveront à leurs termes en 2018, 2019 et 2020 dégageant ainsi plus de 25 000 € de disponibilité supplémentaire.

De plus la fusion des trois communes nous a permis de maintenir au même niveau les subventions d'État, alors que certaines communes ont vu leur dotation divisée par deux.

En conséquences comme je vous l'avais promis, il n'y aura pas cette année encore d'augmentation globale des impôts locaux même si pour certains d'entre vous, vous constatez une augmentation sur votre feuille de taxe foncière et taxe d'habitation. Vous en trouverez l'explication dans les pages suivantes.

Il n'en va pas de même avec le budget « assainissement collectif ». En effet, c'est un budget annexe et il doit s'équilibrer par lui-même, donc par les recettes des utilisateurs. Les deux stations de Crançot et Granges sur Baume ont besoin de travaux relativement importants à faire rapidement nous obligeant à augmenter le prix du m<sup>3</sup> d'eau traitée ainsi que la redevance fixe. Le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes en 2020 est obligatoire, avec une harmonisation des coûts.

Nous nous efforçons de travailler sur l'ensemble du territoire, en matière d'investissement et de fonctionnement, en fonction des besoins ou des urgences, sachant que le territoire est vaste. Nous avons également le souci de l'environnement et de la protection de la nature et fait l'acquisition de matériel moderne qui devrait permettre de suppléer aux désherbants et passer au « zéro pesticide » mais il faut comprendre et admettre que l'herbe pousse sur toute la commune.

Je remercie tous les personnels, élus et bénévoles qui s'investissent pour rendre notre commune vivante et agréable à vivre.

L'été est là, profitez bien du soleil et bonnes vacances à tous.

**Daniel SEGUT**  
Maire de  
HAUTEROCHE



L'écho de

# HAUTEROCHE

Crançot / Granges-sur-Baume / Mirebel

Bulletin municipal - N° 3 - Juin 2017

• Directeur de la publication :  
Daniel SEGUT, maire de HAUTEROCHE.

• Rédaction : Mairie de HAUTEROCHE.

• Photos : Mairie de HAUTEROCHE.

• Conception et impression : ABM GRAPHIC  
39000 LONS LE SAUNIER.  
Dépôt légal : N°506.

Mairie :  
10 route de Lons, Crançot, 39570 Hauteroche.

## Vers une **harmonisation** des **taux** des **impôts locaux**

Comme je vous le disais dans l'édito, globalement les taux des différentes taxes des impôts locaux n'augmentent pas pour 2017 ;

Cependant, la fusion des trois communes de Crançot, Granges sur Baume et Mirebel oblige la commune nouvelle à procéder à une harmonisation progressive des taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti de chacune des communes fondatrices.

Le conseil municipal s'est prononcé pour une harmonisation sur 10 ans comme la loi le permet.

Le taux à atteindre est égal à un taux moyen pondéré qui sera unique pour chaque commune fondatrice au terme des 10 ans. Le taux moyen pondéré des taxes d'habitation et taxes sur le foncier bâti étant très proche de celui de Mirebel, il a été décidé de s'aligner sur Mirebel.

Les taux à atteindre, si le conseil municipal ne vote pas d'augmentation sont donc les suivants : TH\* : 8,03% ; TFB\* : 15,65 % et TFNB\* : 31,54 %.

Cela se traduira pour 2017 par une diminution de 2,5% de chacune des taxes à Granges sur Baume, une augmentation de 1,24% sur la taxe d'habitation et 1,44% sur la taxe foncière bâtie à Crançot, mais aucun changement à Mirebel.

Ces diminutions ou augmentations seront donc reconduites tous les ans pendant 10 ans pour atteindre progressivement le taux moyen pondéré.

Comment cela se traduira-t-il sur votre feuille d'impôt ? Si l'on raisonne sur la valeur locative de base pour une maison moyenne dans chaque commune :

◆ TH augmentation de 24 € en 10 ans pour Crançot et une diminution de 66 € sur la même durée pour Granges. Pas de changement pour Mirebel.

◆ TFPB\* augmentation de 29 € en 10 ans pour Crançot et une diminution de 64 € sur la même durée pour Granges. Pas de changement pour Mirebel

◆ TFPNB\* diminution de 7,2% en 10 ans pour Crançot et une augmentation de 3,6% sur la même durée pour Granges et de 5,2% pour Mirebel.

Ceci à base constante, sachant toutefois que les bases sont réactualisées automatiquement tous les ans d'environ 1% et que les nouveaux taux sont déterminés par la Direction des Services Fiscaux, ce qui peut se traduire par de minimes différences.

Concernant les propriétés non bâties les variations de taux sont minimales : +0,36% à Granges, +0,50% à Mirebel et - 0,71% à Crançot.

\*TH (Taxe Habitation)

\*TFB (Taxe Foncier Bâti)

\*TFNB (Taxe Foncière Non Bâti)

\*TFPB (Taxe Foncière Propriété Bâtie)

\*TFPNB (Taxe Foncière Propriété Non Bâtie)

Pour 2017, les taux des impôts locaux déterminés par la DGFIP à partir des bases et du produit attendu seront les suivants :

\*DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)

	TH	TFB	TFNB
<b>CRANCOT</b>	<b>7.28%</b>	14.10%	33.72%
<b>MIREBEL</b>	<b>10.49%</b>	<b>19.80%</b>	<b>30.54%</b>
<b>GRANGES SUR BAUME</b>	<b>8.05%</b>	<b>15.66%</b>	<b>30.132%</b>

## Assainissement

Concernant le budget « assainissement collectif » l'harmonisation se traduit par un alignement de la taxe d'assainissement de Granges sur celle de Crançot. Elle passe ainsi de 50 à 60 €.

Ce budget étant très serré, il a été décidé d'une augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau traitée qui passe de 1,50 € à Granges et à Crançot de 1,58 € à 1,68 €, valeur encore très inférieure à la moyenne (2,5 à 3 €). Mirebel ne disposant pas d'assainissement collectif n'est pas concerné.

# Le budget général 2017

en quelques chiffres

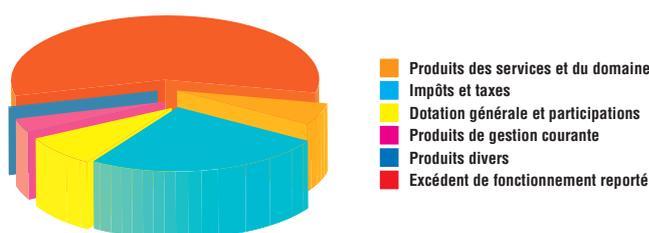
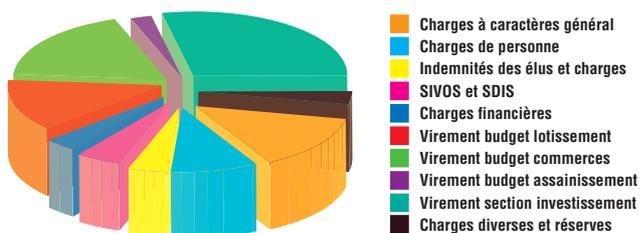
Vous trouverez ci-après, sous forme synthétisée, les chiffres principaux (arrondis) qui constituent le budget général de la commune.

FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 1 650 000 €

Dépenses	
<b>Charges à caractères général</b> : eau, électricité, éclairage public, fournitures administratives et d'équipement, location, contrats divers, affranchissement, etc...	226 550
<b>Charges de personnel</b> : employés communaux, cotisations URSSAF, ASSEDIC, assurances	151 100
Autres charges de gestion courante : <b>indemnités des élus et charges SIVOS et SDIS</b>	68 600 79 000
<b>Charges financières (intérêts emprunt)</b>	53 620
Charges exceptionnelles : <b>Virement budget lotissement</b> <b>Virement budget commerces</b> <b>Virement budget assainissement</b> <b>Virement section investissement</b>	215 000 300 000 35 000 4700 000
<b>Charges diverses et réserves</b>	51 130

Recettes	
<b>Produits des services et du domaine</b> : Vente de bois, affouage, redevance d'occupation du domaine public	91 900
<b>Impôts et taxes</b>	418 190
<b>Dotations générale de fonctionnement et participations diverses</b>	134 240
<b>Produits de gestion courante (location)</b>	60 000
<b>Produits divers</b>	1 670
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	944 000

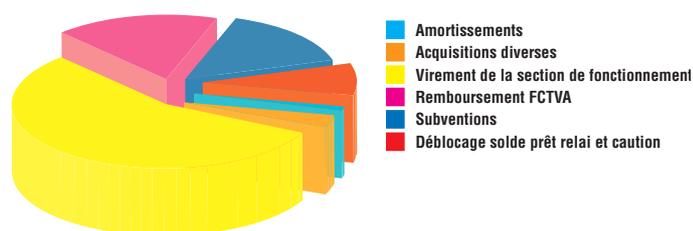
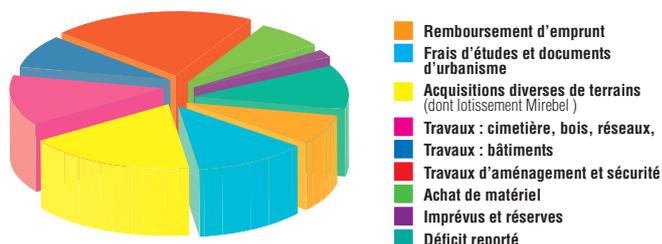


INVESTISSEMENT

De même les dépenses et recette d'investissement s'équilibrent à 846 600 €

Dépenses	
<b>Remboursement d'emprunt</b>	64 200
<b>Frais d'études et documents d'urbanisme</b>	101 180
<b>Acquisitions diverses de terrains (dont lotissement Mirebel)</b>	150 000
Travaux divers : <b>cimetière, bois, réseaux, bâtiments</b>	110 000 70 000
<b>Travaux d'aménagement et sécurité</b>	180 000
<b>Achat de matériel</b>	61 500
<b>Imprévus et réserves</b>	17 000
<b>Déficit reporté</b>	92 720

Recettes	
<b>Amortissements</b>	27 000
<b>Acquisitions diverses</b>	10 000
<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	470 000
<b>Remboursement FCTVA</b>	145 000
<b>Subventions</b>	127 300
<b>Déblocage solde prêt relai et caution</b>	67 300



Le budget peut être consulté en mairie où toutes les explications et les détails peuvent vous être donnés.

# Ecole : **Bilan 2016/2017** et **rentrée 2017/2018**

**Bilan 2016 / 2017 :** cette année encore, les projets visant à développer chez les élèves les compétences demandées à l'école primaire ont été nombreux et variés :

- ◆ travail de production d'écrits pour le journal de l'école ;
- ◆ découverte de différents spectacles comme celui d'Aldebert ;
- ◆ étude du vivant (visite d'une ferme, couvain et éclosion de poussins dans une classe...);
- ◆ 2 classes de découverte : à Lamoura et en Camargue, point d'orgue d'un travail mené toute l'année avec les élèves ;
- ◆ correspondance par internet et courrier toute l'année avec un couple faisant un périple non motorisé des Alpes au Groenland ;
- ◆ participation de 2 classes aux rencontres USEP en jeux d'opposition, acrosport et jeux nautiques ;
- ◆ participation à un cross organisé par l'école avec l'aide de Mme Borel, parent d'élèves et professeur de sport ;
- ◆ séances piscine pour chaque classe ;
- ◆ travail avec la Carriade avec visites, emprunts de livres et animations.

Remerciement au SIVOS, à l'Association des Parents d'Elèves du Premier Plateau et aux parents d'élèves pour la participation financière consentie et/ou pour l'aide apportée dans l'organisation de ces projets.



**2017 / 2018 :** Toujours 6 classes, un effectif global prévu quasi constant, Mme Fourier (enseignante) s'en va pour Plainoiseau, Mme Mathez (déjà dans l'école) a obtenu le poste de Mme Fourier, deux autres enseignant(e)s doivent être nommé(e)s pour le complément de mi-temps de Mme Mativet, les compléments de temps partiels de Mme Sarrazin et Mme Mathez et la décharge de direction.

Dans le cadre du nouveau projet d'école, les enseignants feront découvrir et expérimenter à leurs élèves différentes formes d'art.

## **TROP VITE !!!**

Du 28 mars au 4 avril 2017, des comptages ont été faits par la DDT sur les départementales qui traversent Crançot et Mirebel. Les contrôles sont faits en agglomération donc la vitesse est limitée à 50 kms/h.

**Sens Crançot/Lons Le Saunier, au niveau du château d'eau, 2508 véhicules par jour :**

97 % des usagers contrôlés à plus de 50 kms/h ; 41 % des usagers contrôlés à plus de 70 kms/h

12 % des usagers contrôlés à plus de 90 kms/h. Sur la même période, 54 véhicules à plus de 110 kms/h

**Sens Lons Le Saunier/ Crançot, 2497 véhicules par jour :**

83 % des usagers contrôlés à plus de 50 kms/h ; 33 % des usagers contrôlés à plus de 60 kms/h

**Sens Crançot /Very 423 véhicules par jour et Sens Very /Crançot 439 véhicules par jour :**

Seulement 6 à 8 % des véhicules au-delà de 50 kms/h

**Sens Crançot /La Marre :708 véhicules par jour et Sens La Marre / Crançot 604 véhicules par jour :**

35 % des véhicules au-delà de 50 kms/h ;10 % des véhicules au-delà de 60 kms/h

Mirebel (côté Champagnole) (Radar à 20 m du panneau d'agglomération)

**Sens Mirebel/Champagnole 2032 véhicules par jour :**

65 % des véhicules au-delà de 50 kms/h ; 24 % des véhicules au-delà de 60 kms/h

**Sens Champagnole/Mirebel 1961 véhicules par jour :**

94 % des véhicules au-delà de 50 kms/h ; 65 % des véhicules au-delà de 60 kms/h ; 30 % des véhicules au-delà de 70 kms/h. Sur la période 56 véhicules au-delà de 100 kms/h

# Etat civil

## 1<sup>er</sup> semestre 2017 HAUTEROUCHE



### Naissances

#### ► Crançot

11/01/17 FOURNIER Titouan  
14/01/17 BOURDEAU Nolan  
20/02/17 ARBEZ Hugo  
13/03/17 RUEL CASALS LOPEZ Ayleen  
04/06/17 ESTÈVE Léonie

#### ► Mirebel

17/05/17 Jémy IVART



#### ► SICTOM

Lorsque le jour de ramassage des ordures ménagères tombe un jour férié, la tournée se trouve modifiée.



Le calendrier de rattrapage des jours fériés est consultable sur le site du SICTOM :

<http://sictomlons.tri/derniereminute/>

ou :

<http://sictomlons.letri.com/collecte/>

#### ► ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Pour connaître les dates de campagnes de vidange des fosses toutes eaux et pouvoir bénéficier d'un tarif avantageux vous pouvez contacter le SPANC au bureau annexe de la CCBHS :

**03 84 44 64 86**

\*SPANC (Le Service Public d'Assainissement Non Collectif)

\*CCBHS (Communauté de Communes Bresse-Haute-Seille)

### Mariages

#### ► Crançot

27/05/17  
BAURAN Pierre Emmanuel  
et MAUCHAMP Leslie

#### ► Mirebel

25/03/17  
Sandy MUNIN  
et Charline GOY



#### ► Granges-sur-Baume

03/06/17  
MAIRE Jérôme  
et HAGNEAUX Marie Anne

### Décès

#### ► Crançot

14/01/17 PACCARD PIERRE  
24/02/17 LEGLISE Daniel

#### ► Mirebel

18/01/17 Mickaël Gérard Christian  
VALENTIN  
24/02/17 Gérard Albin Germain  
GAILLY  
17/06/17 Georges SANTONA

#### ► Granges-sur-Baume

24/04/17 BUCHIN Bernard

## Infos pratiques

#### ► CARTES JEUNES

Pour les personnes qui se seront **inscrites avant le 15 juin**, les cartes jeunes seront **à retirer à compter du 05/09/2017** dans les mairies des communes déléguées de votre domiciliation.



#### ► JURA GO



Les inscriptions pour les transports scolaires sont à faire impérativement avant le 18 juillet 2017. Pour toutes les démarches effectuées après cette date une pénalité de 20 € par famille sera appliquée.

Les démarches se feront :

Par INTERNET sur le site [www.jurago.fr](http://www.jurago.fr)

Par papier en retirant des dossiers en mairie. Les documents papiers doivent être retournés en mairie pour que la date de transmission au service instructeur du 18 juillet soit respectée.

**NB : Les dossiers incomplets ne seront pas instruits**

**ATTENTION à la rentrée, tant que l'élève ne sera pas en mesure de présenter sa carte papier avec photo, il devra s'acquitter du prix du billet.**

## Syndicat des eaux 2 faits marquants

Le premier est le renouvellement du contrat d'affermage (contrat de gestion du réseau). En effet, celui-ci est arrivé à échéance le 31 mars 2017. SUEZ (ex Lyonnaise des Eaux, ex S D E I) en était titulaire. Après un appel d'offres, trois sociétés avaient demandé le dossier : SUEZ, VEOLIA et SAUR. Une seule a répondu : SUEZ. La commission chargée du dossier assistée du cabinet EAU + 01 a décidé de ne pas redemander une offre aux 2 autres car nous avons pensé « qu'aller les chercher » ne permettrait pas d'avoir une offre compétitive. La négociation a eu donc lieu avec SUEZ et un accord a été trouvé pour renouveler le contrat pour 10 ans.

Il prévoit :

- ◆ La suppression de la tranche 0 – 20 m<sup>3</sup>. La part fixe sera de 50 € et le prix au m<sup>3</sup> s'élève à 0,63 €.
- ◆ La création d'un fonds de renouvellement de 51 465 € qui sera contrôlé chaque année et l'on verra où l'on en est et comment ces fonds ont été utilisés.
- ◆ Un rendement minimum de 80 % du réseau (qui est un bon rendement pour un réseau rural)
- ◆ Un accès en temps réel à diverses informations avec le système AQUADVANCED
- ◆ Le renouvellement de 10 branchements vétustes par an
- ◆ La continuité de la vente d'eau au syndicat de LA MARRE- PICARREAU
- ◆ La possibilité d'intégrer d'autres communes ou syndicats ou autres.
- ◆ La possibilité de passer à la Télérelève.

Voici résumé ce contrat qui nous lie avec SUEZ ; Il faut reconnaître que le service rendu donne satisfaction dans son ensemble.

Le deuxième est le renouvellement complet de la conduite principale, véritable colonne vertébrale du syndicat de Mirebel à Saint-Maur. Le syndicat a décidé de coupler les tranches 7 et 8 afin qu'en juillet elle puisse entrer en service dans sa totalité. Nous devrions encore économiser entre 100 et 150 m<sup>3</sup>/jour. Ceci est important surtout en cas de forte demande et cela va dans le sens de la préservation de la ressource en eau.

Je rappelle que nous avons identifié et testé deux nouvelles ressources indépendantes qui sont certes à développer si nécessaire et qui nous garantissent de pouvoir faire face, si besoin, à une diminution significative de la nappe phréatique qui nous alimente.

Distribuer une eau de qualité et en quantité suffisante reste une préoccupation constante qui guide l'action du syndicat.

**Etienne GARNIER**  
Président du S I E  
L'Heute la Roche



# Repas des « aînés » et spectacle de Noël pour les enfants

(décision du conseil  
municipal réuni  
le 25 avril 2017)

## Spectacle de Noël pour les enfants :

Un spectacle de Noël, pour les enfants de HAUTEROCHE, aura lieu le samedi **16 décembre 2017** à la salle polyvalente de la commune déléguée de Crançot. La commission communication et animation est chargée de trouver une prestation.

## Communes vues du ciel



### Repas des aînés :

Le repas des aînés se fera sur un seul site (salle communale de Crançot). La date retenue est le **26 novembre 2017**. Une animation est prévue par la commission animation. Il faut envisager environ 150 convives. Les invitations seront effectuées selon les critères suivants :

- ◆ Considérant que les communes de Granges sur Baume et Mirebel conviaient leurs « aînés » dès 65 ans, alors que Crançot les conviait à partir de 70 ans, un lissage sera effectué dès l'année 2017 pour Granges sur Baume et Mirebel, pour arriver, en 2021, à un âge de référence de 70 ans pour les 3 communes déléguées.
- ◆ En 2017, l'invitation se fera dès 66 ans pour Granges sur Baume et Mirebel, en 2018, à 67 ans, en 2019, à 68 ans, en 2020 à 69 ans pour arriver en 2021 à une invitation à 70 ans pour l'ensemble de la commune de Hauteroche.

Le journal « Le Progrès » relance, cette année, l'opération « communes vues du ciel », et a proposé à la commune une parution sur « Hauteroche vu du ciel ».

Cette proposition a été retenue et la parution devrait être réalisée mi-octobre 2017 (la date choisie coïncide avec la période d'ouverture du Pôle de Commerce).

Une photo de chacun des trois villages sera effectuée par un drone de la société Jura Drone, durant cet été : ne soyez donc pas surpris par la présence d'un « OVNI » dans le ciel de Hauteroche !...

Un exemplaire du journal sera distribué, gratuitement, dans chaque boîte aux lettres de la commune, le jour de la parution.

## Les communes nouvelles et l'état-civil

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, confirmée par la loi du 6 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes prévoit que les actes de l'état-civil sont gérés au niveau de la mairie annexe dans chacune des communes déléguées.

La gestion de l'état-civil échappe donc à la commune nouvelle, exceptée s'il n'y a pas de communes déléguées.

### La célébration des mariages

#### Où peuvent être célébrés les mariages ?

Les mariages peuvent être célébrés dans les communes historiques (dans les mairies annexes) lorsque les communes déléguées sont instaurées. En effet, l'article L. 2113-11 du code général des collectivités territoriales précise que les actes de l'état-civil, concernant les habitants de la commune déléguée sont établis dans l'annexe de la mairie située dans la commune déléguée.

### Qui peut célébrer des mariages ?

Le maire de la commune nouvelle et ses adjoints peuvent célébrer des mariages sur tout le territoire de la commune nouvelle, tout comme le maire délégué qui exerce les fonctions d'adjoint au maire de la commune nouvelle.

### La tenue des registres d'état-civil

#### Qui détient le registre d'état-civil ?

Il y a un registre par commune déléguée. Ainsi, chaque mairie annexe établit ses actes d'état-civil dans un registre propre et les numérote.

### Qui relie et archive les registres ?

À partir du moment où l'état-civil est géré par les communes déléguées, la reliure et l'archivage des registres s'effectuent au niveau de la commune déléguée.

La commune recrute une personne pour effectuer l'entretien des toilettes publiques à **Granges-sur-Baume**, 2 fois par semaine, en saison estivale (1/2 heure).

Le **SIVOS du chalet** recrute une personne pour accompagnement scolaire en bus sur les lignes Granges-sur-Baume, Mirebel et Crançot : matin, midi et soir.

Prendre contact  
avec la mairie au  
**03 84 48 22 08**

## ALSH

## Des nouvelles des ateliers

## NTAP...

Avec une vingtaine d'ateliers différents proposés chaque semaine, les Nouveaux Temps d'Activités Périscolaires bénéficient toujours d'une forte fréquentation de la part des enfants. Avec notre intervenant sportif, les enfants ont pu s'initier au tchoukball, qui est un mélange de volley-ball et de handball avec un trampoline incliné en guise de cage pour permettre au ballon de rebondir.

Un atelier « escape game » est aussi proposé jusqu'aux vacances d'été. Par petit groupe des joueurs doivent chercher des indices disséminés dans une pièce, puis les combiner entre eux pour pouvoir avancer dans l'énigme et sortir d'une pièce.

## Un été mouvementé

Pendant les vacances estivales, l'accueil de Loisirs proposera une multitude d'activités sportives et artistiques autour des thèmes hebdomadaires proposés pendant les 6 semaines d'ouverture. Des sorties seront régulièrement proposées afin de favoriser l'ouverture culturelle et la connaissance de l'environnement.

Ce sera aussi le temps des traditionnels camps d'été avec deux séjours de 3 jours à Baume-les-Messieurs pour les enfants de 4 à 7ans, deux séjours de 5 jours à Bellecin pour les 8-11 ans, ainsi qu'un séjour itinérant de 4 jours, entre « reculés et lacs », pour les 8-12 ans.



## Un nouvel espace de restauration pour les enfants

L'accueil de loisirs a investi le nouvel aménagement de restauration d'enfants. Ce nouveau lieu conforme aux normes sanitaires, améliore significativement la qualité des services de restauration pour les enfants du périscolaire et extrascolaire (un espace de

restauration agrandi, un meilleur accès aux sanitaires, une qualité acoustique améliorée...).

Une matinée porte-ouverte du complexe éducatif (école et accueil), avec inauguration des nouveaux aménagements (nouveau restaurant d'enfants,

nouvelle salle d'activité, nouvelle aire de jeux et salle de classe rénovée) sera prochainement inauguré. Un pot de l'amitié suivra cet événement.

## Défibrillateurs

En France, on dénombre chaque année 60.000 décès dus à un arrêt cardiaque, soit 164 décès par jour. Le taux de survie est de 3 à 4 % sans défibrillation dans les 5 premières minutes. Chaque minute perdue, fait diminuer de 10% les chances de rétablissement sans séquelles. L'idéal est que la défibrillation soit réalisée **dans les 5 premières minutes suivant l'accident**, afin d'augmenter les chances de survie.

Selon l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), une intervention rapide, grâce au défibrillateur et au massage cardiaque, permettrait de sauver près de 12.000 vies chaque année.

L'installation de défibrillateurs répondant à la mission de sécurité publique qui incombe aux élus d'une commune, il a été décidé (Conseil Municipal du 25 avril 2017) d'équiper la commune de plusieurs défibrillateurs.

Quatre défibrillateurs sont désormais installés sur les trois villages et sont situés aux emplacements suivants :

- ◆ Devant la Mairie de Crançot,
- ◆ Devant l'entrée de l'école, à Crançot (côté Grande Rue),
- ◆ Devant la Mairie de Granges sur Baume, sous l'arrêt de bus (ce défibrillateur est déjà en place depuis plusieurs années),
- ◆ Dans la cour de la Mairie de Mirebel.



### En quoi consiste la défibrillation ?

La défibrillation consiste à envoyer un choc électrique délibérément sur le cœur d'une personne présentant un dysfonctionnement cardiaque afin de rétablir son rythme cardiaque à la normale. Cette arythmie peut être une fibrillation ventriculaire ou tachycardie ventriculaire.

Cette défibrillation se fait par l'intermédiaire de deux électrodes adhésives et recouvertes de gel conducteur qu'on colle sur la poitrine de la victime afin qu'un courant électrique traverse les muscles et le cœur.

**N.B.** Une formation à l'utilisation d'un défibrillateur sera proposée après les vacances d'été.

## Activité du Pôle « La Carriade »

Le Pôle Intergénérationnel de services et d'animation «**La Carriade**», célèbrera, en octobre 2017, sa deuxième année d'existence, avec une fréquentation en constante augmentation.



Au cours de ces six derniers mois, les activités de **La Carriade** se sont intensifiées :

Le Relais Culturel, avec plus de 150 abonnés, est devenu, sur le premier plateau, le lieu « incontournable » pour chercher un livre, une revue, un CD ou un DVD, pour utiliser Internet, pour disposer d'un espace de travail ou d'un espace de jeux pour les enfants,...

Les accueils de classe, ateliers « petit journal », petits déjeuners « coups de cœur » et séances bébés lecteurs ont toujours autant de succès !

Et, que dire des « soirées pyjamas », réservées aux enfants de 5 à 10 ans, dont les organisateurs, victime du succès, ont dû refuser du monde lors de la dernière soirée...

La salle d'animation est également très occupée, par des activités régulières : Club du Temps Libre, atelier peinture, cours de Zumba® ou de Fitness, mais aussi par des activités ponctuelles : expositions photos et peintures, « Dictée de La Carriade » (organisée lors de la semaine de la langue française et de la francophonie), réunions, conférences,...

Enfin, il est bon de rappeler que les bureaux accueillent, chaque semaine, des permanences :

- ◆ le mardi après-midi, pour le RAMPI (Relais Assistantes Maternelles Parents Itinérants)
- ◆ le vendredi matin, pour l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Le Pôle « La Carriade » est administré par une coordinatrice, **Aurélié Reverchon**, secondée par une animatrice, **Sabine Gaonach**, et par une équipe d'une vingtaine de bénévoles.



### La Carriade

Pôle intergénérationnel de services et d'animations

1, rue de la Carrière - **CRANÇOT** - 39570 HAUTEROCHE

Tél. 03 84 43 16 90 - [poledeservices@bressehauteseille.fr](mailto:poledeservices@bressehauteseille.fr)

<https://lacarriade.jimdo.com>

## La SARL Scierie **Verpillat** : Une **famille**, un **savoir-faire**, une **entreprise dynamique**



### **Des emplois :**

Elle emploie au total sept personnes dont quatre en CDI, un scieur, un conducteur de grue et un mécanicien à mi-temps, deux personnes en CDD et deux intérimaires. Le recrutement de personnels est un vrai problème notamment en termes de qualification. L'entreprise se charge de former les employés dès l'instant où ils font montre d'une réelle motivation pour ces activités riches et intéressantes.

***Vous êtes jeunes et intéressés par les métiers inhérents au monde de la scierie, une voie peut s'ouvrir à vous à la SARL Verpillat.***

### **Une activité :**

Au départ, l'activité consistait en l'achat de bois sur pieds, du bucheronnage et de l'exploitation pour ensuite transformer les grumes en sciage, les commercialiser pour les utilisateurs tels que les tourneurs, les menuisiers, les chaisiers, les fabricants d'horloge, etc... La partie bois de chauffage était revendue pour les fromageries, boulangeries, porcheries, toute entreprise et tout particulier qui chauffaient au bois.

### **Une histoire :**

Fondée par Georges Verpillat qui était au départ exploitant forestier, comme l'était, Charles, son père, la scierie Verpillat et reprise par son fils Jean Verpillat et depuis 1998, par Laurent, petit fils de Georges et fils de Jean. C'est aujourd'hui la plus ancienne entreprise de Crançot-Hauteroche.

Dans les années 1990, l'entreprise se spécialise dans le sciage à façon. C'est le client qui apporte ses grumes, avec un cahier des charges. La scierie devient alors prestataire de services. De ce fait, pour la scierie Verpillat, la crise, ressentie par certaines entreprises, a été compensée par cette nouvelle organisation. De plus, cela a généré une modernisation du matériel et la mécanisation de la scierie.

Avec la tempête de 2000/2001, l'activité s'est intensifiée sur deux années du fait des gros volumes de bois à débiter puis elle a connu une temporisation avec une reprise, dès 2005, liée à l'arrivée de trois gros clients (Jura, Isère et Ain).

Aujourd'hui, de par ces clients qui exportent dans les pays du Maghreb, l'entreprise a une ouverture vers l'international.

Au début, l'activité journalière de sciage était 15 à 25 m<sup>3</sup> ; ce qui équivalait à un camion. Actuellement, la production peut monter à trois camions par jour soient 80 m<sup>3</sup>.

### **En conclusion :**

Une entreprise saine et dynamique qui contribue à la richesse économique et sociale, entre autres, de Crançot-Hauteroche.



# Fleurissement

## à Crançot

La météo pluvieuse du samedi 13 mai n'a pas stoppé l'élan des dix bénévoles (conseil communal, foyer rural et résidents) rassemblés, à 14h, devant l'atelier municipal pour l'opération « fleurissement ». Après distribution des plants, chacun s'est attelé à répartir les fleurs dans tous les bacs implantés aux quatre coins de la commune, bacs préalablement bien préparés par les deux employés communaux, François et Amaury, facilitant la tâche des bénévoles. La mission accomplie, tous se sont retrouvés chez la présidente du foyer rural pour partager le verre de l'amitié et ont pris rendez-vous en 2018.



## à Granges sur Baume

6 personnes, dont le Maire délégué, se sont retrouvées samedi 20 mai de bon matin...



## à Mirebel

Une quinzaine de bénévoles se sont donnés rendez-vous le samedi matin 20 mai pour la traditionnelle plantation des fleurs. Ce sont plus de 1 750 pieds qui ont été plantés pour agrémenter les rues du village et le monument aux morts. Œillets d'Inde, agératums, cosmos, bégonias, géraniums... avaient été commandés aux Serres de Perriigny. La matinée s'est terminée autour d'un barbecue, bien mérité, à la salle communale. La municipalité remercie l'ensemble des bénévoles.



## Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

### Crançot

La cérémonie du souvenir, devant le monument aux morts, a réuni, comme chaque année, une cinquantaine de personnes. C'est un public respectueux du devoir de mémoire et attentif qui a écouté la lecture du message du secrétaire d'état à la Défense, lu par

Monsieur le Maire. Après le dépôt de la gerbe, par trois jeunes, la sonnerie aux morts et la minute de silence, toute l'assemblée a chanté l'hymne national puis a écouté le « chant des partisans », avant de se disperser.

### Mirebel

Ce lundi 8 mai, la manifestation de la cérémonie de commémoration de Mirebel s'est plutôt bien déroulée. Comme tous les 8 mai, l'heure d'ouverture est 10h30 devant le monument des disparus. Monsieur le Maire Délégué de Granges-sur-Baume et Monsieur Besson Didier deuxième adjoint, nous ont fait la surprise de leur présence. Le temps était de circonstance, humide et pluvieux. Madame la

Déléguée Maire, Marie-Madeleine Perard a prononcé son discours avec la participation de quelques enfants, et l'accompagnement de la Musique de Crotenay.

À la fin de la cérémonie, toutes les personnes présentes ont été invitées à venir partager le vin d'honneur et à manger de la galette dans la salle communale de la nouvelle Mairie.

Merci à toutes les personnes présentes, ainsi qu'aux deux élus délégués de Granges-sur-Baume.

## Journée Citoyenne

La commune de Hauteroche organisera, en mai 2018, sa première « Journée Citoyenne », comme plus de 20 communes dans le Jura et près de 700 communes en France, en 2016.

### Mais, qu'est-ce qu'une Journée Citoyenne ?

Durant une journée, les habitants d'une commune se mobilisent, bénévolement, pour réaliser des chantiers d'amélioration de leur cadre de vie (réparations, améliorations, embellissements...), sur différents lieux, équipements ou quartiers de leur commune. Chaque habitant, du plus petit au plus grand, est le bienvenu pour apporter sa contribution à cette journée, qui doit d'abord être un moment privilégié d'échanges et de partages.

C'est l'occasion pour tout habitant volontaire de devenir acteur pour le bien commun, accompagné des élus, qui retissent ainsi des liens forts avec leurs concitoyens.



Cela permet de fédérer toutes les énergies positives autour des valeurs de civisme, de respect et de partage.

En favorisant ainsi la communication et la convivialité entre habitants, anciens et nouveaux, élus et associations, ce « faire ensemble » contribue au « mieux vivre ensemble ».

Dans chacun de nos trois villages (Crançot, Granges sur Baume et Mirebel), le choix des travaux à réaliser résultera de la collaboration entre les habitants et les élus (petits travaux d'embellissements ou de réparations, fleurissement, nettoyage, élagage, désherbage, etc...).

Nous vous donnerons, début 2018, plus de détails sur l'organisation de cette Journée Citoyenne ainsi que sur la date retenue pour cette journée.



## Alerte Arnaque !

Certaines personnes se font passer pour des agents du SICTOM et proposent une réparation et / ou un lavage des bacs ordures ménagères moyennant paiement. Elles peuvent prendre contact avec les usagers par téléphone ou en direct.

**Rappel :** le SICTOM effectue les réparations GRATUITEMENT (roue, couvercle...) et aucune entreprise n'a été déléguée pour le nettoyage des bacs.



SICTOM Zone de Lons :

**03 84 86 16 16**

[www.sictomlons.letri.com](http://www.sictomlons.letri.com)

## Fête des voisins



### Crançot

(quelques dates) :

- ◆ **Vendredi 16 juin** : Quartier de L'Eglise.
- ◆ **Vendredi 23 juin** : Quartier du Sauget.
- ◆ **Vendredi 30 juin** : Quartier du coin Ch'André.
- ◆ **Samedi 1<sup>er</sup> juillet** : Quartiers Fontainetta, Le Cressard, La Liade, Rte de La Marre et Le Levant.
- ◆ **Vendredi 7 juillet** : Quartier Grande Rue.



## Granges-sur-Baume

Une vingtaine de personnes ont répondu à l'invitation de Festi'Granges pour partager un repas à l'occasion de la fête des Voisins, le 20 Mai 2017.



## Bruit de voisinage

Extrait de l'arrêté préfectoral de réglementation des bruits de voisinage dans le Jura, en date du 13 mars 2012 :



**Article 6** : Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, sont autorisés :

- ◆ Les jours de semaine (lundi au samedi) de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00.
- ◆ Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Vous trouverez cet arrêté préfectoral en intégralité sur le site de la commune de Hauteroche (<http://www.hauteroche39.fr/>).

Vous trouverez également, sur le site :

- ◆ l'arrêté préfectoral de réglementation de l'emploi du feu dans le département du Jura, en date du 18 avril 2017,
- ◆ l'arrêté préfectoral portant déclaration d'infection par la loque américaine, (bactérie)
- ◆ la réglementation des boisements, etc...

## Pour Information

Face à une hausse des cambriolages dans le Jura et en pleine période des départs en vacances d'été, le Préfet du Jura a souhaité sensibiliser par voie de presse nos concitoyens au dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV) qui constitue un moyen de lutte efficace contre les cambriolages.

(Circulaire n°36 envoyé à l'Association des Maires du Jura ainsi qu'à tous les maires du département et aux Présidents d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale le 26 juillet 2016).

Dépliant : «Contre les cambriolages, les bons réflexes !», élaborés par le ministère de l'intérieur.

Voir également cette affiche en mairie



# Lutter contre le frelon asiatique, destructeur d'abeille

Le frelon asiatique est arrivé dans des poteries en provenance de Chine. Il s'est acclimaté en France et s'est fortement développé en nourrissant ses jeunes larves avec des insectes et s'attaquant même à nos précieuses butineuses les abeilles, grâce à son vol stationnaire devant l'entrée des ruches. Le frelon asiatique a été classé « espèce exotique envahissante et nui-

Depuis quelques années le sort des abeilles est devenu inquiétant : leur taux de surmortalité atteint 30 à 35 %, taux anormalement élevé qui atteint dans certains cas 50 % de pertes hivernales. Sur le banc des accusés : multiplication des substances chimiques dans l'environnement, présence de parasites, effets désastreux des monocultures, impact du changement climatique... Dorénavant, un autre danger menace d'éradiquer les abeilles : le frelon asiatique. Introduit accidentellement en France dans les années 2000, il envahit et détruit les ruches d'abeilles...

sible », car les apiculteurs ont constaté une diminution du nombre d'abeilles plus importante que par le passé depuis l'arrivée de cet insecte prédateur. Il conquiert sans cesse de nouveaux territoires du fait de son fort taux de reproduction et les spécialistes estiment que l'Europe entière sera bientôt colonisée. Dix frelons suffisent à anéantir une ruche en l'espace de quelques



jours, en capturant les abeilles ou en restant présents en vol stationnaire près des ruches, stressant la colonie et en perturbant le fonctionnement. Cet insecte menace également d'autres espèces de butineurs et met en danger l'Homme par ses piqûres et son comportement agressif.

## Le frelon asiatique envahit progressivement les régions

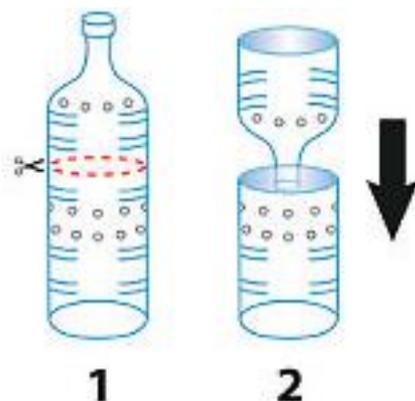
L'ampleur de l'invasion est telle qu'il semble difficile de l'éradiquer, malgré le développement de techniques de piégeage et de destruction des nids. Il est aujourd'hui urgent que le frelon asiatique soit classé dans la liste des espèces nuisibles, afin que les départements bénéficient de réels moyens d'action et qu'un réseau de vigilance soit mis en place via une campagne nationale d'information.



Sur la carte ci-contre, la zone PACA la plus touchée (4) en rouge, le grand Sud-ouest (3) la région centre (2) et enfin la région Nord -est impactée par le développement du frelon asiatique.

## Lutte contre le frelon asiatique

Pour les apiculteurs uniquement, il est possible d'utiliser des bombes répulsives de dioxyde de soufre. En revanche l'utilisation de ces produits chimiques est interdite pour les particuliers. Pour ces derniers, il est possible de fabriquer facilement un piège. Il peut être confectionné à partir d'une bouteille d'eau minérale en plastique vide coupée au tiers supérieur et dont le goulot sera placé à l'envers (fixé par 2 agrafes) pour faire office d'entonnoir.



Au fond de la bouteille, il faut verser : un verre de bière brune de préférence, un verre de vin blanc (dont l'odeur repoussera les abeilles) et un verre de sirop de cassis. Les pièges doivent être placés à partir de mi février, lorsque les reines, seules survivantes en hiver sortent pour s'alimenter, jusqu'au mois d'octobre. Une reine donnera naissance entre 2000 et 3000 individus. Il est important de brûler les occupants qui peuvent repartir lorsqu'ils sont sortis du piège.

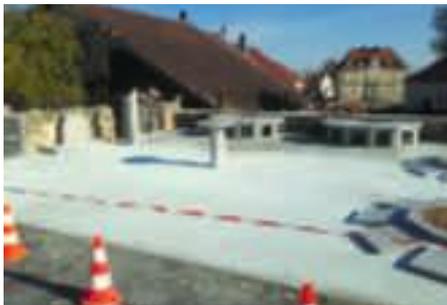
## Les travaux divers

### Cimetière

Dernière phase de travaux printaniers, un béton désactivé a donc recouvert la partie « jardin du souvenir » et une jachère fleurie a été plantée pour embellir le terrain restant (extension future).

Cette réalisation a été découverte et appréciée par la population lors de la cérémonie du 8 mai.

La municipalité remercie Monsieur Michel Brevost Christian et Madame GAND Isabelle fournisseurs d'eau pour les travaux.



### Rue du Pré Blanchard

Après l'acquisition des terrains auprès de plusieurs propriétaires, la commune a créé une place de retournement pour faciliter le passage du camion de collecte des ordures ménagères et le déneigement éventuel du quartier.

Les travaux ont consisté en un déplacement de coffrets électriques, reprofilage de la voirie, canalisation des eaux pluviales et couche de roulement en enrobé. La rue du Pré Blanchard étant d'intérêt communautaire, les travaux seront donc menés de pair avec les travaux de voirie pour une chaussée entièrement renouvelée.

### Chemin du Plasne

La communauté de communes Bresse Haute Seille doit intervenir dans ce quartier pour reprendre le revêtement du Chemin du Plasne et de la voirie annexe desservant les logements OPH ; auparavant un captage des eaux pluviales est nécessaire. Une canalisation avec pose de regards-grilles sera réalisée sur une longueur de 50 m environ, ce qui évitera les « petites » inondations locales en cas de fortes pluies.

L'OPH qui a été informé des travaux, en profitera peut-être pour refaire les cours et parkings des logements qui lui appartiennent.

### Place des écoles

Après la reprise du petit parking devant l'ancienne mairie, la place des écoles est donc entièrement renouvelée. Un nouveau traçage au sol a été effectué par l'entreprise Markosol, pour délimiter les

places de parking, zébra, passage piétons, pour la sécurité de chacun et en particulier celles des enfants se rendant à l'école.



### Route de la Marre

Avant la réfection complète de la chaussée par le Conseil Départemental, le SIE l'Heute la Roche a procédé au renouvellement de la conduite d'eau reliant GRANGES SUR BAUME, et la commune pour la même raison a décidé l'effacement des réseaux secs (électricité, télécom).

Ces travaux sont en cours de réalisation et devraient se terminer avant les vacances d'été.

Pour des raisons de stabilisation du sol, la réfection de la chaussée n'interviendra qu'au printemps.

La commune a également étudié la faisabilité d'un trottoir reliant la RD 4 à la rue du Levant pour permettre aux très nombreux piétons utilisant ce parcours de le faire en toute sécurité.

Des acquisitions de terrains seront nécessaires – affaire à suivre.

### Commerces

Ce chantier de grande importance pour la vie et le dynamisme de la commune, mais aussi pour les villages du plateau, est situé idéalement au cœur du bourg, dans un quartier nouveau lui aussi.

Il offrira à terme aux habitants, divers services de proximité qui manquent sérieusement à ce jour. Ce sont donc cinq commerces ou activités assimilées qui seront regroupés sous un même toit, dans une structure adaptée :

- ◆ Un café bar jeux avec terrasse : le papillon
- ◆ Une superette sous l'enseigne « Vival »
- ◆ Une boulangerie pâtisserie
- ◆ Un salon de coiffure : couleur soleil
- ◆ Un cabinet d'ostéopathie



Les travaux se déroulent dans le respect du planning défini au départ entre la maîtrise d'œuvre, la commune et les entreprises retenues. Une réunion de chantier hebdomadaire assure le suivi du bon déroulement de ces travaux. Les différents commerçants sont invités à tour de rôle, pour y affiner leurs projets.

En ce qui concerne les parkings, un arrangement avec l'agriculteur riverain, permettra la création d'une dizaine de places supplémentaires.

La livraison de cet ensemble est prévue pour septembre prochain.



Le coût total de l'opération est de 1 100 000 € qui comprend outre les travaux de construction, les frais de maîtrise d'œuvre et divers (architecte, étude fluide, béton, sécurité), le prix du terrain et une somme pour les imprévus.

Cette opération est financée par :

- ◆ Une subvention DETR de 35%
- ◆ Un prêt bancaire de 500 000 € maximum dont les annuités sont couvertes par les loyers.

Des fonds propres à hauteur de 300 000 € prévu au budget ;

Ce sont des sommes maximales qui seront bien sûr ajustées en fin de travaux. Le bilan sera fait avec précision en fin d'année. Il ne sera pas emprunté plus que nécessaire.

Tous ces commerçants attendent avec impatience cette ouverture automnale. A nous tous, habitants, touristes, vacanciers, collectivités, d'apporter notre confiance et notre soutien à ces nouveaux services.



## Restauration des horloges de l'église

Courant mars les deux cadrans de l'église ont été rénovés, ce qui a donné lieu à un travail acrobatique. Plutôt que de déposer les cadrans comme prévu, c'est suspendus à une corde que les employés de l'entreprise Prêtre ont travaillé évitant ainsi la dégradation du crépissage.



## Un bois « ondé » en forêt communale

Au début du printemps un arbre sycomore de belle taille de la famille des érables a été découvert déraciné par un sérieux coup de vent. Le garde forestier prévenu a constaté qu'il s'agissait d'un arbre rare (environ 1 sur 800) et de valeur : ses fibres forment des ondes d'où son nom ; c'est un bois d'excellente résonance destiné à la lutherie. Le bois a été vendu à une scierie spécialisée à Fertans (Doubs) où il est débité et séché.

## Flash sur le club échec !



Opérationnel depuis janvier, Maurice Lesquir, animateur du club échec, accueille le mardi soir à partir de 19h, les adultes (actuellement au nombre de 5) et le mercredi de 15h à 16h30, les sept enfants inscrits.

Chacun se fait plaisir en venant jouer, que ce soit au niveau de la découverte de l'activité ou de la perfection de son jeu.

C'est, notamment pour les enfants, un vrai temps de concentration.

## Dates à retenir

**Don du sang :** *jeudi 20 juillet* salle polyvalente.

**Marche estivale** (Rendez-vous à 20h15 devant la mairie) :

♦ *à/c du mercredi 5 juillet*, les séances de gym du soir sont remplacées par une marche sportive. Toutes personnes intéressées, adhérentes ou non du foyer, sont les bienvenues.

♦ *à/c du jeudi 6 juillet*, une marche douce est proposée à tous ceux qui ont envie de se retrouver pour un moment sympathique.

**Gym du lundi matin et mercredi matin :** les séances sont maintenues pendant l'été (sauf deuxième semaine d'août), si le nombre de participants est au moins de 6 personnes.

**Gym enfants :** inscriptions 2017/2018 : *mercredi 6 septembre à 17h*, salle polyvalente.

**Gym adultes :** reprise de toutes les séances dès le *lundi 4 septembre* (matin : 10h-11h15), *mercredi 6 septembre* (matin : 9h30-10h45 et soir : 20h30-21h45).

**Théâtre :** reprise *jeudi 5 octobre* à 20h

**Club du temps libre :** reprise mi- septembre : *jeudi 14/09*

**Club échec :** reprise : *mardi 5 septembre* horaire : 20h - 22h (adultes) et *mercredi 6 septembre* de 15h - 16h30 (enfants) : inscriptions sur place aux jours et heures de reprises

**Sorties culturelles :** première sortie le *lundi 23 octobre* (le lieu sera précisé en septembre)

**Téléthon :** *samedi 2 décembre*. Le foyer rural propose des activités diverses dont maquillage, marche à pied,...

**Assemblée générale du foyer rural :** pour continuer de bénéficier de toutes les activités du foyer, il est nécessaire de renforcer l'équipe des bénévoles, aussi vous êtes attendus nombreux, *le vendredi 8 septembre à 20h*, salle de réunion au-dessus de la mairie.

## Les sorties culturelles du **foyer rural** à **Saint-Claude**

28 adultes et 2 enfants ont découvert ce lundi 20 février, tout d'abord, l'histoire de La Fraternelle ou Maison du Peuple de Saint-Claude avec notamment les personnalités qui ont su fédérer et impulser cet élan social de solidarité, de syndicalisme comme, entre autres, Henri Ponard, maire de Saint Claude puis député.

Chacun a pu apprécier l'architecture de la bâtisse, au centre-ville, en surplomb de la rivière, la Bienne. Partant du café de la Fraternelle dans lequel se tenait et se tient encore diverses activités (ré-

union, théâtre, accueil de groupes musicaux,...), nos visiteurs ont déambulé dans les différents niveaux où leur a été rappelé l'évolution de cette institution de la fin du XIXème au milieu du XXème siècle (magasin d'alimentation, imprimerie, cave à vin, salle de sport,...).

Dans un deuxième temps, la visite de l'entreprise CHACOM, fabricant de pipes depuis 1825, a permis d'intégrer les différentes phases de la fabrication de la pipe. Le show-room a été l'occasion de voir de magnifiques pièces et des accessoires inhérents



aux fumeurs de pipe. Cette entreprise compte actuellement 20 salariés. Il ne faut pas oublier que l'activité occupait précédemment, sur le secteur de Saint Claude, jusqu'à 4000 personnes.

## Destination le **Fort Saint- Antoine**

Les 43 participants à la sortie, organisée par le Foyer rural de Crançot au Fort Saint-Antoine, ont unanimement apprécié cette visite.

Que l'on soit amateur d'histoire, de sites architecturaux et/ou de fromage et en particulier du Comté, la découverte de ce Fort a permis de satisfaire tout un chacun.

En effet, ils ont appris, entre autres, que ce Fort, situé à 1100 mètres d'altitude entre Malbuisson et Métabief, fut édifié vers 1880 pour protéger la frontière Suisse, suite à la défaite des ar-

mées françaises en 1870 et que c'est en 1996 que Marcel Petite découvre cet ancien fort militaire abandonné par l'armée, en plein cœur de la forêt. Il comprend immédiatement que ces immenses galeries offrent les conditions idéales pour un affinage lent. La température y est constante et l'hygrométrie parfaite. Ce Fort devient la « Cathédrale du Comté ».

Par ailleurs, après une dégustation de Comté, les visiteurs ont pu échanger avec un affineur de Comté qui leur a fait découvrir, avec passion, son métier.

Encore un bel après-midi, riche et sympathique !

Les sorties culturelles reprendront dès le mois d'octobre 2017. Le programme de la saison 2017/2018 sera rendu public en septembre.



## **Gala** de **gym** 2017 : les **40 ans** de l'activité



Cette année, le gala avait une coloration particulière. En effet, cela fait maintenant 40 ans que l'activité gym, enfants et adultes, existe. Ce gala fut l'occasion de retrouver des ancien(ne)s qui sont venu(e)s, avec plaisir, voir le spectacle offert, parfois, par leur propre enfant. Que de souvenirs !

Pour l'occasion, Christophe, Céline, Myriam, Marielle, 37 à 25 après, n'ont pas reculé, devant la proposition de



Noëlle, de remonter sur scène, et réaliser un mouvement avec leurs enfants. On a pu remarquer la brillante prestation de Sandrine et de ses deux filles, Océane et Marine. Quel moment agréable, également, de revoir, Marie et Océane qui ont été fort applaudies. Malgré, le manque d'entraînement, les qualités gymniques sont toujours bien présentes.

Le groupe d'adultes a, lui aussi, été remarqué dans ses deux enchaînements. Ce sont quelques 40 à 45 enfants, chaque année, et aujourd'hui une soixantaine d'adultes qui fréquentent, toutes les semaines, les séances proposées par Noëlle. Cette dernière n'a pas manqué de remercier toutes celles

qui l'ont accompagnée durant ces 40 années, lors des entraînements pour les enfants : Nicole Vuillaume, Christine Maire, Nathalie Buisson, Myriam et Aurélie Mullot, Angéline Segut Catherine Hugonneau, Eliane Kogler et pour la partie musique, Sandrine Roy, Françoise Dupic.

Tous ceux qui, au cours de ces 40 années, ont pratiqué une activité gymnique, ont été invités à rejoindre les enfants, sur la scène.

La Présidente du foyer rural, Pascale Salet, a remis, à Noëlle, au nom du foyer et de ses adhérents, un cadeau, en remerciement de son engagement et a invité tout le public à partager le verre de l'amitié.

## Sixième saison pour la « Compagnie des Grands Sots »

Ce sont plus de 450 personnes qui se sont déplacées pour participer aux trois représentations données par « La Compagnie des Grands Sots » du foyer rural de Crançot-Hauteroche.

Une nouveauté cette année, avec l'arrivée dans la troupe de cinq « Petits Sots » qui ont été particulièrement appréciés par le public tant dans leur sketch « Le Docteur Saklock » que



dans leur présentation originale des différents sketches. Précisons qu'ils ont été parrainés, chacun, par un « Grand Sot », pour les représentations et suivis, lors des répétitions par, entre autres, Bernard Genre-Jazelet qui est aussi l'auteur du sketch « La ligne chaude » qui a fait beaucoup rire tant chacun pouvait se reconnaître dans cette situation.

Au total, ce sont seize sketches qui ont été joués par les vingt membres de la troupe. Fidèle à sa tradition en cette sixième saison, « La Compagnie des Grands Sots » continue de présenter des saynètes axées sur le comique de situation, style qui reste apprécié du public.



Les décors de Raymond Sauvonnnet, autre membre de la troupe, font toujours sensation.



La bande musicale, réalisée par Léna Gros, jeune assistante son de la troupe, a reçu beaucoup d'échos très positifs du public.

Enfin, chaque « Grand Sot » s'est vu remettre lors de la dernière représentation, une rose par les « Petits Sots » qui eux, ont reçu de leur parrain, le prix de leur prestation en pièces en chocolat. Noëlle Ballet, « coach » de la troupe, a chaleureusement remercié le public pour son accompagnement et sa fidélité ainsi que tous les membres de la troupe pour l'investissement, sans faille, depuis ces six années.

## Souper dansant de la Saint Valentin



Le thème retenu pour ce souper dansant était « Le cinéma muet », thème qui a séduit les quelques 120 personnes présentes ce samedi 11 février.

Dès leur arrivée, elles furent dans l'ambiance tant par les décors des tables, entre autres, et, notamment, le personnage, sur scène, de Charly Chaplin, les affiches de cinéma, ... que par le tapis rouge foulé dès leur entrée dans la salle polyvalente. Le clou de la soirée fut, sans conteste, le photomaton, mis gracieusement à la disposition de chacun, avec la possibilité d'utiliser des accessoires de déguisements d'époque pour la photo souvenir.

Tous ont apprécié une fois de plus la prestation du traiteur de l'Etable Gourmande et celle du DJ, venu en voisin. C'est grâce aux bénévoles du foyer rural que de telles manifestations peuvent être proposées. Aussi n'hésitez pas à les rejoindre !

## Club du temps libre : quel bilan, quel devenir ?



Le club du temps libre fonctionne depuis 2011. Il a été mis en place à la demande de personnes qui éprouvaient le besoin de se retrouver au moins une fois par semaine pour échanger, jouer aux cartes ou à d'autres jeux. Afin de faciliter l'accès à tous, la salle d'animation de « La Carriade » a été mise à la disposition de l'activité.

Au départ, le club comptait une vingtaine de participants assidus. Aujourd'hui, certains sont malheureusement décédés, d'autres ont quitté le club pour diverses raisons. Force est de constater que malgré l'arrivée de quelques nouveaux, l'effectif est en baisse (14 personnes en cette fin de saison) ce qui a pour conséquence une diminution des possibilités de jeux notamment : tarot et belotte.

Il serait dommage que cette activité périclite car certaines personnes attendent, ce temps du jeudi après-midi, avec un vrai plaisir. Aussi, tout(e) nouvel(le) arrivant(e) est le, la bienvenu(e).

Au passage, il faut remercier Raymond Sauvonnet et René Maraoux qui ont été les référents du club, respectivement, pendant trois ans chacun.

René Maraoux ne souhaitant se représenter, en tant que référent du club, il serait bienvenu que des volontaires se proposent pour poursuivre l'activité, apporter un nouvel essor, d'autres idées et que d'autres participants viennent grossir ce groupe et se retrouver, à la Carriade, à la mi-septembre.

N'hésitez pas à vous renseigner ou à faire valoir vos souhaits !

Contact :

**Noëlle Ballet : 03 84 48 21 38**

## ACCA

### Vide- greniers :

Le 18 juin 2017, à partir de 6h00, aux abords du plateau sportif, rue de la croix blanche.

Le vœux de tous :

une journée ensoleillée qui a contribué au succès de cette manifestation.



### Actualités :

Influenza aviaire (grippe aviaire) : diminution du risque de contamination ce qui met fin à l'obligation de claustration des volailles et oiseaux d'élevage, sauf 3 zones pour le Jura : lac de Chalain, vallée du Doubs, Mignovillard et environs.

### Sécurité :

Des piquets sont installés en bord de route sur des zones sensibles et ont pour fonction de réfléchir la lumière des phares de voitures afin de dissuader le gibier de traverser la route. Trop de collisions sur les routes jurassiennes ont été constatées. Prudence !

**Pierre-Baptiste MOUREY,**  
le président.

## Histoire de la Résistance Jurassienne

Gérard Garnier, natif de Crançot, effectue des recherches aux archives de la Défense de Vincennes sur la résistance jurassienne. Il recherche des maquisards du groupement VAUTHIER pour témoigner.

Contact : **06 59 58 57 17 ou 01 43 20 34 11**

Email : **gerard.garnier41@gmail.com**

### L'atelier extraordinaire de Jean-Baptiste

Il existe dans le village de Granges sur Baume, quartier de la Tournelle, un atelier extraordinaire. Cet atelier a cessé définitivement toute activité à la mort de son propriétaire, Jean-Baptiste BARBIER, fin janvier 2014, il avait 90 ans. Cet atelier est resté en l'état, comme endormi. Nombreux sont ceux qui, à Granges, se souviennent encore de la forge et l'atelier de Jean Baptiste BARBIER. Né en 1924, il grandit dans la ferme familiale dont il reprend l'exploitation en 1968, plus par tradition que par vocation : une ferme d'une vingtaine d'hectares, une vingtaine de vaches, une vigne, et... une forge que son père Georges avait aménagée à son retour de la guerre 1914-1918.



## L'atelier endormi



### Une forge à l'origine

Au cours de la première guerre mondiale, Georges effectue son service militaire dans l'aviation. A cette époque, tout pilote devait connaître parfaitement le fonctionnement de sa machine et être à même de la dépanner en toute circonstance. Georges acquiert ainsi une solide formation. De retour au pays, il décide de poursuivre cette activité qui le passionne en aménageant une forge et un atelier dans une ancienne maison d'habitation, à deux pas du corps de ferme. C'est dans cette bâtisse aux étonnantes voûtes en ogives, basses et monumentales, que Georges travaillera le fer pendant de nombreuses décennies et que Jean-Baptiste donnera libre cours à sa passion pour la mécanique et la soudure.

### Un inventeur

Jean-Baptiste était plus qu'un mécanicien, c'était un « inventeur ». A 16 ans il fabriquait, sous le regard critique de son père, sa première machine, une scie à métaux à main montée sur un support fixe et animée par un moteur électrique... sa première réussite ! Dans ses mains, un mixeur à légumes se transformait en scie sauteuse, un carburateur de moto se retrouvait sur une tronçonneuse à bois. La liste des outils conçus sur place est longue : défonceuse, étaux, tourets pour diamants (nécessaires à l'affûtage). On trouve même un monte-charge électrique entièrement de sa fabrication. Ici tout se recyclait, tout se réparait. Mais son art ne se limitait pas à la mécanique. Ainsi, il pouvait aussi bien fabriquer des sabots de bois, souder de la fonte, braser une scie à ruban, rebobiner des

moteurs électriques, remettre en état pneus et chambres à air par vulcanisation, démonter intégralement et remonter une voiture (une Java-Renault).

Dans l'atelier, tout semble extraordinairement pêle-mêle, mais devait être certainement très ordonné pour son propriétaire, en témoignent de nombreux modes et astuces de rangement : ces étagères où sont couchés des bidons d'huile découpés en guise de tiroirs, ce porte-mèches pendu depuis le plafond, cette poutre garnie d'une longue série d'outils judicieusement placés à portée de main au-dessus du tour à bois. Ce qui surprend c'est la multitude des outils. Il y en a partout, pendus, couchés, rangés, prêts à être utilisés, près de la scie à ruban, de la toupie, de la mortaiseuse, du marteau pilon, du tour à bois... Tout est en état de marche, arbres de transmission, poulies et courroies prêts à entraîner plusieurs machines, grâce à une installation électrique... d'un autre siècle.

### Un intrépide aussi

La sécurité avait-elle une place dans cet atelier ? La passion et l'expérience l'ont-ils semblé-t-il préservé des accidents... hormis les brûlures, car comment voulez-vous souder des réservoirs à essence sans problèmes ? On peut aussi penser que la fumée bleue des soudures électriques stagnante dans l'atelier ne lui a pas éclairci les poumons... Ses enfants rient encore en évoquant ses expériences de recharge de briquets jetables qu'il réalisait à l'aide d'une valve de chambre à air de voiture : ils se souviennent d'avoir eu quelquefois les sourcils et les cheveux roussis... sans parler des gros « boums » qui émanaient parfois de l'atelier... Il faut dire que l'intrépide Jean-Baptiste était loin des préoccupations sécuritaires dont on s'entoure aujourd'hui.



## L'atelier **endormi** (suite)

### Une aubaine pour le village

Cet atelier et son Maître étaient une aubaine pour le village et Jean-Baptiste était connu pour trouver une solution à tout. Ce véritable «géo trouve-tout» était le dernier recours quand les garagistes ne parvenaient plus à effectuer les réparations. Les pièces de rechange n'existaient plus? qu'à cela ne tienne J. Baptiste les fabriquait de ses propres mains et, s'il le fallait, fabriquait aussi «l'outil qui va bien». Dans les fermes du village, de nombreux abreuvoirs qu'il a installés peuvent témoigner des services qu'il a rendu et à l'atelier on

venait tout faire réparer: les machines, les outils, mêmes les fourneaux à fuel.

En 1958, l'entreprise Roux, de Bourg-en-Bresse, chargée de l'installation de la conduite d'eau dans le village eut recours aux services de la forge. Jean-Baptiste et son père Georges avaient en effet la pratique du durcissement de l'acier grâce à la trempe à l'eau, technique qui rendait les outils utilisés pour casser la roche, plus résistants que neufs ! Ils réaffûtaient les «pointerolles» émoussées des marteaux piqueurs ou réparaient les bras des pelleteuses.

Leur savoir-faire fut apprécié à tel point que l'entreprise, une fois les travaux terminés, a continué à leur confier ses outils.

A cette époque on ne parlait pas de « service de proximité » et pourtant c'est bien ce principe qui existait dans les villages tels que le nôtre. Grâce à des personnages entreprenants et compétents comme Jean-Baptiste, et son père, l'autonomie du village s'en trouvait renforcée et l'obsolescence, anticipée des machines et équipements, n'était pas à l'ordre du jour.

## Rubrique évènements :

L'ACCA de Granges a convié ses adhérents et amis à la traditionnelle « chèvre salée » le 25 02 2017.



Le mois suivant le 18 03 2017, c'était au tour de FESTI'GRANGES d'organiser sa fondue.



Le 14 05 2017 : Granges Rando a organisé sa Rando Plaisir, d'une vingtaine de Kms. Une quarantaine de randonneurs ont parcouru les sentiers de la reculée, par un temps magnifique. Le repas tiré du sac, s'est déroulé dans la cabane de chasse prêtée par les chasseurs de Crançot.



## Fin d'année 2016

Le weekend des 17 et 18 décembre 2016 a été festif dans la commune. Samedi, à midi, les Séniors et les Conseillers se sont retrouvés pour apprécier le repas offert par la Commune et dimanche le clown «Growl» a ravi les petits et leurs parents. Ensuite le Père Noël a distribué les cadeaux et l'après-midi s'est terminé par un goûter.



## Calendrier 2017 des Associations

Dates	Animations	Organisateurs
<b>01 juillet</b>	Feux de la St-Jean	Festi'Granges
<b>30 juillet</b>	Balade familiale	Festi'Granges
<b>20 août</b>	Repas champêtre - Jeux de quilles	Le Foyer Rural
<b>16 septembre</b>	40 ans du Foyer Rural	Le Foyer Rural
<b>17 octobre</b>	Reprise Jeux de Sociétés	Le Club des Violettes
<b>27 septembre</b>	Reprise Danses de salon	Les Brises Pieds
<b>25 septembre</b>	Reprise Rando	Granges Rando
<b>29 septembre</b>	Reprise Rando douce	Granges Rando

## Edito du maire déléguée

Nous avons maintenant investi totalement notre nouvelle mairie. Il reste néanmoins à installer la signalétique, et à terminer le classement des archives ; ce dernier point représentant un énorme travail.

Nous pensons bien sûr à l'inauguration, mais elle ne pourra se faire que lorsque ce travail sera réalisé...

Merci de votre patience.



Depuis que nous sommes en commune nouvelle, vous ne disposez plus des brèves que nous avons pris l'habitude de diffuser après chaque Conseil municipal.

Cependant, les comptes-rendus du Conseil municipal de Hauteroche,

sont affichés au tableau d'affichage. Je vous invite à reprendre l'habitude de venir les consulter, pour celles et ceux qui ne disposent pas d'ordinateur. Pour les internautes, la commune de Hauteroche dispose d'un site très facile à consulter. Vous trouverez sur le

site de Hauteroche, toutes les informations concernant nos trois communes, ainsi qu'une revue « Presse » : ce site est à consulter sans modération... En le consultant, vous ferez plaisir aux personnes qui participent à ce travail...

Vous avez sans doute constaté que la décharge « sur Estival » est désormais définitivement close. La commune de Mirebel, depuis fort longtemps avait cette obligation, et avait communiqué à ce sujet. Néanmoins, tout le monde n'a pas anticipé cette fermeture ou n'a pas trouvé de solution, essentiellement pour les déchets verts.

**Des dépôts de tonte d'herbe se retrouvent dans des pâtures par exemple, ce qui ne fait pas plaisir à ceux qui les retrouvent chez eux ! Aux personnes qui ont eu cette indélicatesse, je leur demande ce qu'ils auraient ressenti si l'on avait fait cela chez eux ?**

Nos parents qui avaient tous un jardin auraient sans doute mis à profit ce produit de la nature ; alors réfléchissons à la valorisation de nos déchets verts, chez nous, et ne nous en débarrassons pas chez le voisin ; cela participe aux bonnes relations de voisinage.

Très bon été à toutes et à tous,

**Marie-Madeleine  
PERRARD**  
Maire Déléguée



## La **commune** a lancé un **projet** de **lotissement** à Mirebel au lieu-dit « les Chenevières ».

Un des propriétaires riverains a accepté de céder une parcelle à la commune ce qui nous a permis de dessiner 7 parcelles dont les surfaces varient de 825 m<sup>2</sup> à 1 000 m<sup>2</sup> environ. Le cabinet ABCD a été chargé du dossier.

Le permis d'aménager a été délivré. Le terrain est désormais borné. Le SIDEC aura en charge la réalisation des réseaux secs (électricité et téléphone) et le SIE de l'Haute la Roche le réseau d'eau. L'assainissement est un assainissement individuel. Les parcelles seront vendues 33 € du m<sup>2</sup>. A ce jour 4 parcelles sont déjà retenues. Il reste donc actuellement 3 parcelles d'environ 1000 m<sup>2</sup> chacune.

Pour des renseignements complémentaires s'adresser à la mairie de Hauteroche ou à la mairie déléguée de Mirebel.



## Les **joies** de **l'hiver**

Le mois de janvier 2017 aura été marqué par des températures négatives dignes des pays de l'Est et un enneigement prolongé durant 3 semaines. Les pentes du pré en dessous de l'église de Mirebel ont attiré de nombreuses personnes, habitants ou non de la commune. Certains sont venus depuis Dole pour profiter de la neige ! Chacun s'en est donné à cœur joie : luge, ski, bonhomme de neige, bataille de boules de neige... Le plus dur était parfois de trouver de la place sur le parking de l'église.

## Calendrier **prévisionnel :**

### Mois de juillet 2017 :

- ◆ Pas de représentation théâtrale

### Mois d'août 2017 :

- ◆ Fermeture du secrétariat

### Mois de septembre 2017 :

**samedi 2/09 à partir de 14h54 : passage d'une randonnée touristique de navigation d'une cinquantaine de voitures anciennes et de collections du Club des « Routes du Jura » (20<sup>ème</sup> édition).**

Organisées par l'association du Patrimoine Historique de Mirebel (PHM)

- ◆ Vendredi 15/09 à 20h30 : Concert en l'église de Mirebel par l'harmonie municipale de Crotenay
- ◆ Samedi 16/09 - Visite guidée de l'église
- ◆ Dimanche 17/09 - Visites guidées de l'église et des vestiges du Château et Ventes de galettes et de pizzas cuites au feu de bois au Youto
- ◆ Courant septembre : Visite du site du château par les enfants du Centre de Loisirs de Crançot

### Mois d'octobre 2017 :

- ◆ Lundi 2/10 jusqu'au dimanche 8/10 - Passage de l'APEI de Lons-le-Saunier pour « Opérations Brioches »
- ◆ Dimanche 08/10 - Sortie Champignons le matin et Expositions de la récolte l'après-midi

### Mois de novembre 2017 :

- ◆ Vendredi 11/11 - Cérémonie du 11 novembre avec les Pompiers de la Marre et la musique de Crotenay
- ◆ Dimanche 27/11 - Repas de la Sainte André " Crançot " avec les trois communes
- ◆ Courant novembre : Soirée fondue Franc-Comtoise (organisée par la PHM).

### Mois de décembre 2017 :

- ◆ Samedi 2/12 - passage du VTT de Conliège pour le Téléthon 2017 (Café offert).



## Nouvelle venue

sur notre commune !

Quand le carrefour de la D96 et de la D471 devient carrefour de rencontres à Mirebel autour d'une dégustation de tisanes...

Depuis le 14 mars, « L'Intermède du Jura », petit marché de terroirs, s'installe à Mirebel tous les mardis à 17h au carrefour de la D471 et de la D96.

Christiane Alonso, qui travaille en direct avec les producteurs jurassiens, propose durant deux heures une gamme complète de produits locaux : pains, fruits, légumes, viandes de chèvres et charcuterie, volailles, produits laitiers de vache, de brebis, de chèvres, et épicerie de produits locaux.

Des clients réguliers s'arrêtent toutes les semaines depuis 3 mois pour faire leurs courses et discuter avec les voisins. Des passants curieux, touristes ou actifs sur les flux de déplacements pendulaires, découvrent également les produits locaux.

A « L'Intermède du Jura », vous trouverez également des boissons fraîches, du café, des tisanes. L'idée, qui tient à coeur à Christiane, est de proposer un lieu de rencontre et de convivialité, pour que l'approvisionnement en circuits courts permette de soutenir l'économie locale et de retisser du lien social dans les villages et bourgs jurassiens.



Camion Ambulant  
«L'Intermède du Jura»



**Christiane remercie les élus de Mirebel d'avoir distribué ses flyers, et les nombreuses personnes qui sont venues ce jour-là et qui lui ont donné envie de revenir le mardi suivant.**



Alors, une petite pause s'impose !

Venez un instant pour prendre un petit café ou une tisane à votre gré.

Christiane sera au rendez-vous, tous les mardis place de la Fontaine - rue du Viseney.

Pour tous renseignements et pré-commande :  
Vous pouvez la contacter, par le biais de son site  
[www.lintermede-jura.fr](http://www.lintermede-jura.fr)  
ou par téléphone **06 82 63 59 91**

## Un nouveau restaurant à Mirebel

Le Restaurant Le Mirabilis a changé de visage et de propriétaire.

Ce dernier vous accueille de nouveau depuis ce mois de juin mais...sous une autre enseigne



Le Mirabilis  
devient  
Le **CAP-Horn**  
(grill et spécialité poissons)

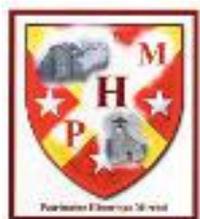


Depuis le 3 juin, Jean-Luc HENRI, ancien propriétaire du restaurant Le Pirate à Champagnole, vous accueille dans les anciens locaux du Mirabilis.

La nouvelle enseigne est « **Le Cap Horn** ».

Vous pourrez découvrir ses spécialités de viandes françaises et poissons de mer et d'eau douce cuits au grill.

Contact : **03 84 48 24 36**



## PHM Projets été 2017

**Pour cette année,  
les travaux au château consisteront à :**

1) débroussailler afin de mettre en valeur le site et le sentier botanique.



2) installer des panneaux indiquant les éléments constitutifs du château.



Exemple de panneau  
d'informations

3) concevoir et réaliser un panneau d'accueil qui sera installé sur la place de l'église.



Exemple de panneau  
d'accueil

## Indemnisation Free Mobile de 12 €

### Savoir si vous êtes éligibles ?

Vous faites peut-être partie des utilisateurs de Free Mobile ayant rencontré des difficultés pour vous connecter à la 3G : l'opérateur a déjà annoncé son intention de dédommager les consommateurs insatisfaits. Alors même que son montant ne dépassera pas les 12 €, il est encore compliqué de savoir qui peut prétendre à ce petit geste commercial. Voici toutes les conditions d'éligibilité à l'indemnisation et la procédure à suivre pour en bénéficier.

### QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR ÊTRE ÉLIGIBLE À L'INDEMNISATION FREE MOBILE

La mauvaise qualité du réseau 3G a fait bouillonner de nombreux abonnés à Free Mobile, sur une longue période allant de 2012 à 2015. Pour se faire pardonner, l'opérateur a annoncé sa décision d'indemniser les consommateurs touchés.

Sur leurs prochaines factures, les clients Free pourront obtenir une réduction de 12 € maximum (1 € par mois pendant 12 mois). Bien que la somme soit modeste, il serait dommage de vous en priver si vous y avez droit.



Ici selon nos confrères de Phonanadroid, pour savoir si vous êtes éligibles à ce dédommagement, rendez-vous sur votre espace abonné Free. Vous y trouverez un formulaire à remplir : prenez le temps de renseigner toutes les informations demandées.

Par la suite, si vous voyez un message vous indiquant que votre ligne n'est pas éligible, il vous reste la possibilité de contacter le service client. La démarche peut être utile si, effectivement, vous avez rencontré des difficultés pour vous connecter à la 3G entre 2012 et 2015.

D'une façon générale, seuls les abonnés ayant souscrit à un formulaire avec de la data avant octobre 2015 peuvent prétendre à cette indemnisation. D'autres conditions pourraient entrer en ligne de compte, mais l'opérateur n'a pas communiqué davantage d'informations à ce sujet.

# INFORMATION SUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## Le SPANC : missions obligatoires et service de conseils.

La mission principale de la technicienne du SPANC est d'apporter un service de conseil technique à la population et aux candidats à la construction les informant sur les différentes possibilités techniques de mise en place d'une filière d'assainissement non collectif en fonction de la nature de la parcelle.

Cela se traduit par :

- la vérification **obligatoire** de la faisabilité de l'assainissement individuel lors des demandes de Certificat d'Urbanisme (CU) et de Permis de Construire (PC),
- la vérification **obligatoire** de la conception technique et la bonne exécution des installations neuves construites (redevance ponctuelle spécifique).

Le SPANC recense également les installations existantes dans chaque commune et réalise un **diagnostic** afin d'en connaître l'état et le fonctionnement ; le SPANC propose des solutions en vue d'améliorer la qualité des rejets en milieu naturel.

Une **vérification périodique du bon fonctionnement** des ouvrages d'assainissement non collectif est effectuée environ tous les 4 ans.

## Comment est financé le SPANC ?

Le financement de ce service est apporté par une redevance annuelle de 40 €, facturée par la CCBHS via un titre de trésorerie de BLETTERANS, directement au propriétaire de l'immeuble au 1<sup>er</sup> janvier.

Les redevables sont les usagers du service, c'est-à-dire toute personne occupant un immeuble non raccordé à un réseau d'assainissement collectif.

## Qu'est-ce que le SPANC ?

La loi sur l'eau de 1992 imposait aux communes de mettre en place pour le 31 décembre 2005 un service destiné à la gestion à l'assainissement non collectif : le SPANC. En effet, plus de 30% de la population française n'est pas reliée à un assainissement collectif.

Les obligations de contrôle et les prescriptions techniques sont précisées par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 et les arrêtés du 7 mars 2012 et 27 avril 2012.

En cas de location de l'immeuble, le propriétaire peut faire supporter cette charge à son locataire.

## SERVICE DE VIDANGE

Devant l'importance et la nécessité d'entretenir régulièrement les ouvrages de prétraitement (fosse septique, fosse toutes eaux, bac dégraisseur...), les élus communautaires ont souhaité répondre à la demande des usagers en faisant évoluer le SPANC. Le SPANC a mis en place un service de vidange.

La mise en concurrence des entreprises et le choix d'un prestataire de service a permis de proposer des tarifs incitatifs pour la réalisation des vidanges chez les particuliers.

L'utilisateur peut bénéficier de ces tarifs compétitifs après avoir rempli un bon de commande.

Celui-ci est à renvoyer rempli et signé au SPANC de la CCBHS qui compile les demandes, les vérifie avant de les transmettre à l'entreprise.

**L'entreprise prendra alors directement contact avec vous afin de fixer un rendez-vous pour l'intervention** pour la vidange de votre prétraitement.

Dans le cadre de « **campagnes de vidange** » programmées, des dates fixes seront proposées. Vous pourrez en avoir connaissance sur demande auprès de votre mairie, au SPANC ainsi que sur la note d'information aux habitants.

L'entreprise vous contactera donc pour fixer la date et l'heure de rendez-vous, vous facturera le service effectué et vous délivrera un bordereau d'identification et de suivi des sous-produits de l'assainissement. Une copie sera transmise au SPANC par l'entreprise afin de compléter votre dossier.

N.B. : la présence de l'utilisateur est obligatoire lors de l'intervention. En cas d'absence lors du rendez-vous, le forfait déplacement sans intervention prévu au bordereau des prix sera facturé à l'utilisateur.

**IMPORTANT : Il est rappelé que les agriculteurs ne sont pas autorisés à vidanger les fosses septiques ou fosses toutes eaux sauf s'ils disposent d'un plan d'épandage spécifique pour les matières de vidange agréé par la Chambre d'Agriculture. Dans le cas contraire, cette activité est tout à fait illégale.**

## VENTE D'UN IMMEUBLE :

**RAPPEL :** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, conformément à la loi Grenelle 2, en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble non raccordé à l'assainissement collectif, un diagnostic de l'assainissement non collectif doit être fourni par le vendeur.

L'acquéreur a lui **2 ans** à partir de la date de signature de l'acte de vente pour effectuer les travaux de mise aux normes.

Aussi, je vous invite à prendre connaissance de ce document et vous encourage à prendre contact avec la technicienne du SPANC.

La bonne qualité de l'eau est le souci de tous. Elle passe par un assainissement performant et le moins polluant possible. Le SPANC a pour but d'améliorer la qualité des rejets et donc de réduire la pollution.

La visite de bon fonctionnement de chaque installation qui sera réalisée doit permettre de progresser dans ce sens.

Contact : Mlle Eva VAUZEILLES

Tél : 03 84 44 46 80

[spanc@bressehauteseille.fr](mailto:spanc@bressehauteseille.fr)

# Photos aériennes de...



*Crançot*



*Granges-sur-Baume*



*Mirebel*

L'Echo de

# HAUTEROUCHE

Crançot / Granges-sur-Baume / Mirebel

[www.hauteroche39.fr](http://www.hauteroche39.fr)